Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-01

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :
Convention de participation des communes au titre de la CLASSE ULIS de Carre Pierrat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène Pegoud, adjointe aux affaires scolaires, qui présente le projet de convention relatif à la répartition des charges financières relatives liées à la scolarisation des élèves en classe ULIS au sein de l'école Carre Pierrat.
Elle fait état des dépenses pour l'année scolaire 2025-2026, qui s'élèvent à 162 106,56 € pour 238 élèves soit un coût annuel de 681,12 € par élève.
Elle propose au conseil municipal d'approuver le principe de refacturation des frais de fonctionnement liés à la scolarisation des élèves en classe ULIS aux communes de résidence concernées, d'un tarif de 680,00 € par élève pour l'année scolaire, et de valider le projet de convention de répartition financière et de solliciter les communes concernées pour signer cette convention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de refacturation aux communes de résidence des frais de fonctionnement liés à la scolarisation des élèves en classe ULIS au sein de l'école Carre Pierrat,
- **FIXE** le montant de la participation financière aux frais de fonctionnement à 680 € par élève pour l'année scolaire 2025-2026, tarif applicable aux années scolaires suivantes jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération fixant un montant différent ;
- **FIXE** à 2 978,13 € le montant annuel de la participation financière demandée à la commune de Saint-André-le-Gaz pour l'année 2025-2026 au titre de la prise en charge par la commune des Abrets en Dauphiné, de l'AESH recruté pour accompagner un enfant domicilié à Saint-André-le-Gaz durant la pause méridienne ;

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de soumettre les conventions de participations aux communes de résidence concernées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_1-DE

PARTICIPATIONS DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT ULIS DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINE

Année scolaire 2025-2026

Dépenses de fonctionnement - année 2025		
EAU	60611	7 722,68 €
FRAIS D'ASSURANCE	6161	2 473,54 €
GAZ - ELECTRICITE	60612	48 518,15 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN	60631	6 618,85 €
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	60632	6 258,37 €
FOURNITURES SCOLAIRES	6067	17 206,00 €
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6068	1 584,84 €
ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	615221	5 752,47 €
NETTOYAGE BATIMENTS PUBLICS	6283	28 319,61 €
MAINTENANCE (copieurs inclus)	6156	2 349,55 €
TRANSPORTS COLLECTIFS	6247	4 956,50 €
FRAIS TELECOMMUNICATIONS	6262	2 126,00 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	65748	5 220,00 €
MAINTENANCE DES BATIMENTS - SERVICE TECHNIQUE		23 000,00 €
TOTAL		**162 106,56 €**
TOTAL 162 106,56 €/ 238 élèves année scolaire 2025-2026		681,12 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-02

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :

Vote des tarifs publics 2027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs publics fixés par la délibération n° 2024-G-18, applicables depuis le 1er janvier 2025.
Il propose de reconduire ces tarifs à l'identique à compter du 1er janvier 2027, à l'exception des tarifs de location des salles des fêtes communales, qui sont révisés selon les modalités présentées en annexe et entreront également en vigueur au 1er janvier 2027. Il précise toutefois que le nouveau tarif de location du boulodrome prendra effet dès l'approbation de la présente délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs publics 2027 ci-annexés ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires
- **CONFIRME** que les associations ayant leur siège domicilié sur la commune pourront disposer, pour l'organisation de leurs manifestations :
  - d'une première mise à disposition d'une salle municipale à titre gratuit,
  - d'une seconde mise à disposition à demi-tarif
  - et qu'au-delà de deux utilisations, la mise à disposition se fera à plein tarif.
- **PRECISE** que le tarif d'utilisation du boulodrome est applicable des le 10 novembre 2026,
- **CONFIRME** que les tarifs 2025, votés fin 2024, restent inchangés, hors tarifs des salles municipales.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

TARIFS PUBLICS au 1er janvier 2027	
CIMETIERE 15 ANS	
Concession simple – durée de 15 ANS	150,00 €
Concession double – durée de 15 ANS	250,00 €
Concession triple (UNIQUEMENT EN RENOUVELLEMENT) – durée de 15 ANS	350,00 €
Concession simple – durée de 30 ANS UNIQUEMENT EN RENOUVELLEMENT	300,00 €
Concession double – durée de 30 ANS UNIQUEMENT EN RENOUVELLEMENT	600,00 €
Colombarium - 1 urne	250,00 €
Colombarium - 2 urnes	300,00 €
Colombarium - 3 urnes	350,00 €
Colombarium - 4 urnes	400,00 €
Cavurne 4 emplacements	400,00 €
Inscription sur la stèle du jardin du souvenir	150,00 €
MARCHES	
Abonnement annuel pour l'électricité	50,00 €
Hebdomadaire réguliers et occasionnels le mètre linéaire par jour	0,80 €
Hebdomadaire abonnés le mètre linéaire par jour	0,75 €
Branchement électrique pour exposant occasionnel	20,00 €
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	
- Terrasses, restaurants ou autres expositions commerciales, selon conditions ci-après : le m^2/an - obligation de laisser un passage piéton de 1,40m - le mobilier et végétaux des terrasses seront impérativement inclus	6,50 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

dans le périmètre facturé - les terrasses ne pourront rien recevoir d'autre que des parasols ou des stores banne - Un linéaire de 0,5m le long de la façade du commerçant		Gratuité
Emplacement pour camion de vente à emporter (food truck, pizza...), 2 soirs par semaine (17h-22h) forfait mensuel		50,00 €
Food truck avec terrasse au parc Bisso, du 15 mars au 15 octobre, avec jeux gonflables du 15 juin au 15 septembre ainsi que durant les vacances de printemps : FORFAIT ANNUEL Payable en 4 versements : 1000€ au 1er juin / 1000€ au 1er juillet / 1000€ au 1er aout et 500€ au 1er septembre.		3500€
VOGUE		
L'emplacement de 0 à 19 m^2	forfait pour 2 semaines	51,00 €
L'emplacement de 20 à 39m^2	forfait pour 2 semaines	91,00 €
L'emplacement de 40 à 99 m^2	forfait pour 2 semaines	112,00 €
L'emplacement de 100m^2 et au-delà	forfait pour 2 semaines	505,00 €
CIRQUES		
Forfait quotidien jusqu'à 3 jours,		50,00 €
Forfait quotidien au-delà de 3 jours		100,00 €
TARIF FOIRE DE PRINTEMPS		
PUBLICITE Petit format	l'unité	50,00 €
PUBLICITE Moyen format	l'unité	100,00 €
PUBLICITE Grand format	l'unité	150,00 €
Emplacement exposants le mètre linéaire		5,00 €
Tarif emplacement exposant ayant acheté une publicité		OFFERT
Branchement électrique		10,00 €
JARDINS OUVRIERS : Tarif annuel pour l'emplacement avec cabane et réserve d'eau		60,00 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

RESTAURATION SCOLAIRE à compter du 1er janvier 2027	
Tarif repas des enfants domiciliés aux Abrets en Dauphiné	4,20 €
Tarif enfants Fitilieu	4.20 €
Tarif enfants La Bâtie-Divisin	4,20 €
Tarif des enfants extérieurs bénéficiant d'une inscription scolaire dérogatoire	6,00€
Tarif repas livré au centre de loisirs les mercredi et congés scolaires	4,20€
Tarifs du repas adultes : Les Abrets en Dauphiné	6,00 €
Inscription au restaurant scolaire « de fait » le jour même	8,00 €
Accompagnement au repas (dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé) : par repas	1,75 €
GARDERIE MUNICIPALE : matin ou soir, la demi-heure 0,50€ tarif pour les enfants extérieurs à la commune bénéficiant d'une inscription scolaire dérogatoire : matin ou soir, la demi-heure 1,00€	

TARIF PORTAGE DES REPAS A DOMICILE SELON LES RESSOURCES AU 1erJANVIER 2027		
Ressources mensuelles pour une personne seule	Ressources mensuelles pour le couple	TARIF DU REPAS
MOINS DE 903€ MENSUEL	DE 903 A 1402,22€ MENSUEL	6,50 €
DE 904€ A 1200€ MENSUEL	DE 1402,22€ A 1700€ MENSUEL	8,50 €
PLUS DE 1200€ MENSUEL	PLUS DE 1700€ MENSUEL	10,00 €

TARIFS PUBLICS AU 1erJANVIER 2027
Pour les associations Abréso-Dauphinoise, la première réservation de salle municipale est gratuite, la seconde réservation est à demi-tarif, puis plein tarif pour les suivantes

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

GYMNASE BAYARD (non loué aux associations extérieures à la commune)	WEEK-END	La journée du lundi au vendredi
Associations de la commune uniquement	200,00 €	
Entreprises ou particuliers de la commune	400,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	800,00 €	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	110,00 €	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	

SALLE Emile Guerry/mariage	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05/ au 14/10/		NOUVEAUX TARIFS Hiver 15/10/ au 30/04/	
Uniquement salle de réunions pour les collectivités, divers syndicats et EPCI-VDD				200 € = journée 100 € = ½ journée		230 € = journée 115 € = ½ journée

SALLE TRIANGLE	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04	
Associations de la commune	150	100	200	130	230	150
Associations extérieures à	600	400	700	400	805	460

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

la commune						
Entreprises ou particuliers de la commune	300	100	Uniquement midi Jusqu'à 20h=200 €	200	Uniquement midi Jusqu'à 20h=230 €	230
Participation chauffage (1/10–1/05)	110	10 de l'heure				
Caution location / matériel	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Caution nettoyage salle et matériel	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Gratuité salle pour le marché de Noël asso les commerçants						
Tarif unique pour le réveillon du 31 décembre sans distinction de résidence	1400	1400			1400	1400
Caution location salle matériel et nettoyage	2000	2000			2000	2000
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

SALLE VERCORS	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04	

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

Associations de la commune	200	200	260	200	300	230
Associations extérieures à la commune	1400	600	1600	600	1840	700
Entreprises ou particuliers de la commune	550	200	1000	400	1150	460
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	1400	600	1800	700	2070	810
Participation chauffage (1/10–1/05)	100	50				
Caution location / matériel	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Caution nettoyage salle et matériel	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Tarif unique pour le réveillon du 31 décembre sans distinction	1400	1400			2000	2000

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

de résidence						
Caution location salle matériel et nettoyage	2000	2000			2000	2000
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

SALLE CHARTREUSE	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04	

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

Associations de la commune UNIQUEMENT	100		100		115	
Entreprises ou particuliers de la commune	200		200	200 € = journée 100 € = ½ journée	230	230 € = journée 115 € = ½ journée
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	400		400	200 € = journée 100 € = ½ journée	460	230 € = journée 115 € = ½ journée
Participation chauffage (1/10–1/05)	60					
Caution location / matériel	2000		1000	1000	1000	1000
Caution nettoyage salle et matériel	1000		500	500	500	500
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

SALLE MARCELLINE	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04	
Associations de la commune		50		100 € = journée 50 € = ½		115 € = journée 70€ = ½

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

				journée		journée
Associations extérieures à la commune		100		200 € = journée 100 € = ½ journée		230 € = journée 115 € = ½ journée
Caution location / matériel		2000		1000		1000
Caution nettoyage salle et matériel		1000		500		500
Location à l'heure en journée	20	20				
Chauffage pour location à l'heure (1/10–1/05)	10	10				
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

GRANDE SALLE LA BATIE	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10/2027		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04/2027	
Associations de la commune uniquement	185		250		300	

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

gratuité participation théâtre et Run'Cugnot						
Entreprises ou particuliers de la commune	220		450		520	
Entreprises ou particuliers ou associations extérieurs à la commune	400		700		810	
Participation chauffage (1/10–1/05)	60					
Caution location / matériel	800		1000		1000	
Caution nettoyage salle et matériel	800		500		500	
Tarif unique pour le réveillon du 31 décembre sans distinction de résidence	1400	1400			1700	1700
Caution location salle matériel et nettoyage	2000	2000			2000	2000
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour						

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

diverses activités

PETITE SALLE LA BATIE	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04	
Associations de la commune uniquement					Plus de location du 01-9- au 30-06 de	

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

gratuité participation théâtre et Run'Cugnot					l'année suivante sauf pour les 2 asso existantes	
Entreprises ou particuliers de la commune	100		100	100	Plus de location du 01-9- au 30-06 de l'année suivante sauf pour les 2 asso existantes	
Entreprises ou particuliers ou associations extérieures à la commune						
Participation chauffage (1/10–1/05)						
Caution location / matériel	500		1000		1000	
Caution nettoyage salle et matériel	500		500		500	
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

LA ROTONDE	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
LA BATIE	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/04	

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

Associations de la commune uniquement			100		115	
Entreprises ou particuliers de la commune			200	200 € = journée 100 € = ½ journée	230	230 € = journée 115 € = ½ journée
Entreprises ou particuliers ou associations extérieures à la commune			400	200 € = journée 100 € = ½ journée	460	230 € = journée 115 € = ½ journée
Caution location / matériel			1000	1000	1000	1000
Caution nettoyage salle et matériel			500	500	500	500
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

Salle des jeux de boules (25 personnes) FITILIEU	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Weekend	Journée du lundi au vendredi
	TARIFS ACTUELS		NOUVEAUX TARIFS été 01/05 au 14/10		NOUVEAUX TARIFS hiver 15/10 au 30/4	
Associations de la commune uniquement	100	100	100	100	115	115
Entreprises ou particuliers de la commune	100	100	100	100	115	115
Entreprises ou particuliers ou	100	100	120	120	140	140

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_2-DE

associations extérieures à la commune						
Caution location / matériel	500		1000	1000	1000	1000
Caution nettoyage salle et matériel	500		500	500	500	500
À titre indicatif, la salle est mise gratuitement à la disposition des associations en semaine pour diverses activités						

TARIFS PUBLICS APPLICABLES AU BOULODROME A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION

BOULODROME LES ABRETS	Weekend	Journée du lundi au vendredi	Journée (lundi au dimanche)
	TARIFS ACTUELS		TARIFS
Associations de la commune tarif à la journée si chauffage programmé. 6 jours de concours gratuit par Club/an (CFB les Abrets Romagnieu, Boule Abrésienne Lyonnaise et Club de pétanque)			200
Associations extérieures de la commune tarif à la journée si chauffage programmé concours			200

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_3-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-03

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :
Décision Modificative N°5 budget communal 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

L'adjoint aux finances indique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2026, notamment afin d'intégrer au patrimoine communal le bien sans maître acquis sur la commune de Fitilieu, et de réajuster les dotations aux amortissements. Il présente en conséquence la décision modificative n° 5 détaillée ci-dessous, et propose à l'Assemblée de l'approuver.

Projet DM 5- BP 2026

Chap	Sens	Compte	Opération	Fonction	Libéllé du coompte	Dépenses	Recettes
023	**D**	**023**		**020**	**Virement à la section d'investissement**	- 8 500	
042	D	6811		020	Dotation aux amortissements Complément	8 500	
Total FONCTIONNEMENT						-	-

Chap	Sens	Compte	Opération	Fonction	Libéllé du coompte	Dépenses	Recettes
021	R	**021**		**020**	**Virement de la section de fonctionnement**		- 8 500
040	R	28138	07-02	020	Amortissements autres constructions		8 500
041	R	1328	07-02	78	Autres subv rattachées aux actifs non amortis		96 000
041	D	2111	07-02	78	Terrains nus	96 000	
Total INVESTISSEMENT						96 000	96 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°5 présentée ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_4-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-04

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :

Attribution du marché de maitrise d'œuvre place Eloi Cuchet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 26 octobre 2026 afin d'étudier les offres pour la mission de maitrise d'œuvre de restructuration et réaménagement de la place Eloi Cuchet.
Le marché a été mis en ligne du 30 septembre au 26 octobre 2026 sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com ainsi que sur le site et le journal d'annonces légales des Affiches de Grenoble.
La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 octobre à 14h00 pour décacheter les offres et les classer selon les critères définis au règlement de consultation : La valeur technique de l'offre sur 60 points et le prix des prestations sur 40 points.

	Offre	**Capacité**	**DD**	**Planning**	**Prix**	**NOTE**
ALPETUDE :	75 900	0,25	0,19	0,08	0,40	0,92
CABINET PRESENT :	107 670	0,3	0,2	0,1	0,28	0,88
CAP VERT – PURE :	112 926	0,25	0,15	0,1	0,27	0,77
ARCHE 5 :	111 150	0,28	0,15	0,1	0,27	0,80
TRACE et BC Ingénierie	92 256	0,26	0,1	0,06	0,33	0,75
Atelier LD :	89 430	0,25	0,1	0,05	0,34	0,74
ACERE MMO :	128 875	0,2	0,1	0,05	0,24	0,59
ISAGEO :	131 022	0,20	0,1	0,05	0,23	0,58

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre qui a obtenu la meilleure note au classement proposé par la commission d'appel d'offre.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la commission d'appel d'offre
- **RETIENT** l'offre du cabinet ALPETUDE au prix de 75 900€ ht
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des études et du suivi de chantier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_5-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-05

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :

Attribution des marchés de maitrise d'œuvre friche urbaine rue d'Italie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 2 novembre 2026 à 14h00 afin de choisir un architecte pour assurer la mission de maitrise d'œuvre de restructuration de la friche urbaine de la rue d'Italie.

Le marché a été mis en ligne du 7 octobre au 2 novembre 2026 sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com ainsi que sur le site et le journal d'annonces légales des Affiches de Grenoble.
La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 2 novembre à 14h00 pour décacheter les offres et les classer selon les critères définis au règlement de consultation : La valeur technique de l'offre sur 60 points et le prix des prestations sur 40 points.

57 entreprises ont consulté le marché mais seules 3 offres ont été remises dans le créneau attribué.
Comparativement aux consultations de ce type, le taux de réponse est particulièrement bas (39 dossiers téléchargés pour la salle des fêtes de la batie et 10 offres, 29 téléchargements et 5 offres pour les panneaux photovoltaïques, 48 téléchargements et 16 offres pour la crèche…)

Pour rappel, le projet est estimé à 1 800 000€ht sur une durée totale d'étude et chantier de 18 mois. L'analyse des offres porte sur le prix à 40%, le mémoire technique avec 30% sur les capacités architecturales, 20% sur les compétences développement durable et 10% sur la capacité à respecter les délais globaux.

La commission s'interroge sur la pertinence d'une procédure avec trois offres. Il propose de déclarer le marché infructueux et lancer une nouvelle consultation en intégrant notamment le devenir de l'appartement de l'étage désormais propriété communale.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de déclarer le marché infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins

- PREND NOTE de la proposition de la commission d'appel d'offre,
- DECLARE le marché infructueux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_6-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-06

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :

Interruption du marché de maitrise d'œuvre de la salle des fêtes de la bâtie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mission de maitrise d'œuvre confiée à l'équipe menée par le cabinet d'architecte Ankha pour un montant de 171 000€ HT.
Il rappelle que le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes, moderne et plus grande, en lieu et place de celle existante, ne semble pas convenir à une partie des utilisateurs.
Compte tenu de l'investissement envisagé, si le projet ne recueille pas l'aval, Monsieur le Maire propose de surseoir au projet.
Il précise qu'il a déjà été réglé 34350€ à l'ensemble de l'équipe et qu'il conviendra de régler un complément de 20 650€ht jusqu'à la fin de la mission ADP.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'arrêter temporairement les études de mise au point du projet de la salle des fêtes de la Bâtie au stade de l'avant-projet détaillé,
- DEMANDE à Monsieur le Maire à régler la mission jusqu'au stade de l'APD à l'équipe de maitrise d'œuvre pour 20 650€ht.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer un ordre de service d'interruption de mission de maitrise d'œuvre au groupement dont ANKHA est mandataire,
- CONFIRME que lorsque les conditions de redémarrage du projet seront réunies, il conviendra de s'assurer que les conditions économiques du contrat permettent toujours au groupement d'assurer la fin de la mission.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_7-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-07

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :

Convention avec le cdg38 pour service de remplacement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.332-13, L.332-23, L.452-30 et L.452-44 ;
Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais,
Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 8 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion,
Considérant, que la commune des Abrets en Dauphiné doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article L.332-13 du code général de la fonction publique
- à des besoins spécifiques (application de l'article L.332-23 alinéa 1 et 2 du code général de la fonction publique concernant les accroissements temporaires et saisonniers d'activités)

Considérant, que la commune des Abrets en Dauphiné n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Il est proposé à l'organe délibérant de :

- recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la commune des Abrets en Dauphiné, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention et les éventuels avenants, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_8-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	**33**	**30**

Délibération N° : 2026-H-08

Date de la convocation :
30 OCTOBRE 2026
Date d'affichage :
13 NOVEMBRE 2026
Objet de la délibération :

Modalités d'assurance statutaire du personnel communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 9 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Hélène PEGOUD, Daniel MEUNIER-CARUS, Valérie ARGOUD, Frédéric DE GAETANO, Chantal NELATON, Sabine SEIGLE-VATTE, Mounir MAKHLOUFI, Didier BUISSON, Besma CARON, Agnès DURAND, Franck CHEVALLET, Frédéric ROCHE, Loïc CECILLON, Frédéric MERLIN, Muhammed-Ali TURAN, Andrée JUSTET, Alexis MATTEI, Anne CLAVEL, Arlette COLMART, David VINCENDON, Sandrine SIBUT, Joseph TRINGALE, Dominique ARMAGNAC, Thierry DONNET, Marie-Blanche LECURIEUX-BELFOND Sylvie MAZUIR
Pouvoirs : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pegoud,
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Marie Blanche Lecurieux-Belfond,
Absents excusés : Morgane GALLIER, Alexandre BERTHET, Nathalie MEUNIER,
Secrétaire de séance : Chantal Nelaton

Le Maire expose :

Vu, le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L452-42, L827-7 et L827- 8 ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;
Vu le Code des assurances ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 octobre 2025 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;
Vu la délibération du 09 juillet 2026 du conseil d'administration du CDG38 attribuant la convention d'assurance statutaire au groupement RELYENS/CNP, ainsi que la convention de participation subséquente signée entre le CDG38 en date du 22 juillet 2026 ;
Vu la délibération en date du 10 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;
Vu les garanties et tarifs proposés,
Considérant que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent » ;
Considérant que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort » ;
En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entre en vigueur le 1er janvier 2027, pour une durée de quatre ans, le prestataire retenu étant le groupement Relyens/ CNP assurance ;

Il est proposé au conseil qu'à la date du 1er janvier 2027, la commune adhère au contrat d'assurance garanties statutaires proposé par le groupement RELYENS/CNP via le CDG38,

Après en avoir débattu et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adhérer** au contrat groupe d'assurance statutaire **2027-2030** proposé par le CDG38 à compter du 1/01/20**27** et jusqu'au 31 décembre 20**30**, avec faculté de résiliation annuelle, selon les taux et prestations suivantes :

Risques garantis :

- Accident de travail / maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique
- Longue maladie / maladie longue durée
- Disponibilité d'office
- Maternité / paternité / adoption
- Décès

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 038-200060127-20261109-2026_H_8-DE

AGENTS AFFILIES À LA CNRACL :

Niveau : Prestations : 70% Sauf décès à 100%	**Taux de cotisation par garantie et franchise**	**DC**		**0.20 %**
		AS MS	**FR 0 J**	
			FR 30 J	
			FR 60 J	1.40%
		LM LD	**FR 0 J**	
			FR 30 J	
			FR 60 J	
			FR 90 J	1.20%
		MO	**FR 20 J**	
			FR 30 J	1.17%
		MAP	**Néant**	
			FR 30 J	0.43%
	Tous risques	**Tx cotisation**	**FR 30 J**	

AGENTS AFFILIES À L'IRCANTEC :

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
30 jours	0.20%*

Afin de sécuriser l'équilibre financier contractuel, ces taux seront ré-évalués chaque année comme suit :
- Année 2028 : + 3% (taux fixe)
- Année 2029 : + 5% (plafond maximum)
- Année 2030 : + 5% (plafond maximum)

- **Prendre** acte que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, et représentent la contrepartie de la procédure de mise en concurrence et du suivi assurés par les services du CDG38 tout au long du contrat, avec l'assistance d'un assistant maître d'ouvrage rémunéré par le CDG38,

- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention,

- **Prendre acte** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 2 mois.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO